

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

DELIBERATION n° 56/26-0727.03

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

Le lundi 27 juillet 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Julien EMPIS est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Clément SUCHET, Alain-Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Pascal BONNET, Jean Maurice MATHELET, Jean-Yves MONNERET, Alexandra MARTIN, Lidia OSINSKA, Eddy ALESSIO, Julien EMPIS, Maëlie BARBIER.

Etaient excusés : David REATH qui a donné pouvoir à Alain-Claude CULLET
Marie-Dominique SIMON qui a donné pouvoir à Jean-Yves MONNERET
Jessica CHAVOUTIER qui a donné pouvoir à Jean Maurice MATHELET
Amélie ANDRE qui a donné pouvoir à Maelie BARBIER

Etaient absents : Giuseppe PAVIGLIANITI, Aline GUZZI.

Date de la convocation 22 juillet 2026

OBJET : RECRUTEMENT SUR EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Madame le maire,

Rappelle que par la délibération n°30/24-0515.06 en date du 15 mai 2024 le conseil municipal a créé un emploi permanent d'adjoint technique (ouvert aux trois grades), relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 24 H 00,

Rappelle que l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique prévoit le recrutement d'agents contractuels pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois.

Propose, dans ces conditions, de fixer les modalités de recrutement d'un agent non-titulaire pour occuper cet emploi qui ne peut être pourvu par la voie statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (deux abstentions : Alain Claude CULLET et David REATH) :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3°,

Vu la délibération du n°30/24-0515.06 en date du 15 mai 2024, créant un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 24/35° à pouvoir par un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux (catégorie C), ouvert aux trois grades

Vu la publicité effectuée du 17 juin 2026 au 19 juillet 2026 auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie,

Considérant dès lors qu'il convient de prévoir la possibilité de recourir, pour les besoins du service, à la candidature d'un agent non-titulaire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les modalités de recrutement,

- **PREVOIT** pour le maire la possibilité de recruter un agent par contrat sur la base de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique.

Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée d'une année.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- **DIT** que le candidat retenu devra justifier d'une expérience professionnelle similaire au poste proposé.
- **FIXE** la rémunération compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement : adjoint technique territorial, étant précisé que cet agent pourra également percevoir le régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Julien EMPIS.



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke, representing the signature of Julien EMPIS.